



**AVIS PUBLIC
DEMANDE D'AUTORISATION
DE DÉMOLITION PARTIELLE**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE les membres du Comité de démolition, lors d'une séance publique qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 3 juillet 2023 à 18 h, statuera, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles n° 1835, sur la demande d'autorisation de démolition pour l'immeuble sis au **24, rue Saint-Michel**, à savoir la démolition d'une construction attenante (annexe) au bâtiment principal située à l'arrière du bâtiment.

La [présentation relative à ce projet](#) peut être consultée au bureau de la municipalité, durant les heures normales de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au <https://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca>.

Toute personne souhaitant s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier. Les demandes pourront être transmises par l'un ou l'autre des moyens suivants :

- par courriel à : greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca
- par la poste : Ville de Vaudreuil-Dorion
A/S Greffe – Démolition - 24, rue Saint-Michel
2555, rue Dutrisac
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6
- en main propre, au bureau de la municipalité, à l'Hôtel de Ville, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.

Les oppositions devront être reçues au plus tard le 2 juillet 2023 à 16 h 30. Si la demande est transmise par la poste, elle devra être reçue au plus tard le 2 juillet 2023, indépendamment des délais postaux.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le Comité relativement à cette demande, lors de sa séance du 3 juillet 2023.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 21^e jour du mois de juin 2023.

Marie Claude Gauthier, urbaniste
Directrice du Service de l'aménagement du territoire

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca